

Compte rendu CDAS du 14 octobre 2013

Ce CDAS s'est déroulé le lundi 14 octobre 2013 à partir de 14h sur le site Monnoyer.

En déclaration liminaire FO a rappelé la nécessité d'augmenter les moyens de l'action sociale en raison du contexte social dégradé.

Concernant la mise en oeuvre de Chorus, la délégation d'action sociale estime que l'utilisation de ce progiciel ne ralentit aucunement le traitement des demandes d'aides. La délégation FO demeure circonspecte.

Concernant le schéma de transport, l'administration se félicite de sa mise en oeuvre, estimant que le car était moins dangereux que le TGV (sic).

A propos de la restauration, l'administration a indiqué que des solutions étaient à l'étude pour les douaniers situés à Lille port fluvial et l'INM suite au transfert de l'ENFIP et du CFPU. L'administration a rappelé que l'Etat employeur n'avait pas le droit de verser la subvention de 1,20 € pour les retraités. En ce qui concerne la remarque de FO quant à la faible fréquentation (26%) à la DRFIP, l'administration a estimé que la question tarifaire n'était pas déterminante et que l'organisation du travail n'était pas en cause. FO a souligné que les collègues doivent hélas parfois restreindre la pause méridienne pour traiter des tâches urgentes et a rappelé le prix d'un repas (environ 5 euros) pouvait être difficile à supporter pour certains agents.

En ce qui concerne l'absence de la psychologue de l'action sociale lors de la présentation de son compte rendu d'activité lors de la précédente séance, la direction a évoqué l'emploi du temps chargé qui rendait impossible sa présence.

FO a rappelé la nécessité d'un dialogue avec cette professionnelle pour appréhender les difficultés qu'elle rencontre et proposer des mesures facilitant son action.

Après lecture des déclarations liminaires (celle de FO en copie) l'ordre du jour a été abordé:

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 11.04.2013.

Ce P.V a été adopté à l'unanimité.

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO** DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/



2) Compte rendu du CNAS du 9.07.2013

L'extension du prêt ALPAF aux retraités a été évoqué. Dans le cadre des discussions en cours sur l'action sociale des retraités, certaines prestations ne leur profitaient pas. Seuls le prêt pour l'amélioration de l'habitat, le prêt pour l'adaptation du logement des personnes handicapées, le prêt pour le logement d'un enfant étudiant et le prêt sinistre étaient ouverts à cette population.

C'est donc suite à une demande des fédérations syndicales et notamment FO, que le prêt pour l'équipement du logement, le prêt immobilier complémentaire et l'aide à la propriété seront ouverts dorénavant aux retraités.

Une démarche de performance pour 2013 est mise en place dans le but d'étudier la récurrence des aides pécuniaires. Cette étude révèle que 75% des aides pécuniaires sont payées en 10 jours et 99% sont payées en 3 semaines.

FO FINANCES est intervenue en CNAS pour dénoncer une réalité du terrain toute autre. Elle a rappelé le combat mené depuis 2011, son opposition à la régionalisation de l'action sociale. Les craintes de voir disparaître une action sociale de proximité se sont avérées exactes. L'instauration des correspondants régionaux CHORUS a de fait, abouti à la mise en place d'un échelon supplémentaire dans le traitement des demandes des aides pécuniaires et des secours d'urgence.

La proposition de revalorisation des plafonds d'harmonisation tarifaire en matière de restauration pour 2014 a aussi été évoquée. Son montant à compter du 1er janvier 2014 est de 2,60%. Les plafonds pour les repas ne bénéficiant pas de la subvention interministérielle repas seront fixés à compter de la même date à :

5,10€ en Ile de France

5,60€ dans les autres régions.

Le pouvoir d'achat des agents se dégrade, le point d'indice n'a pas augmenté depuis 2010, pour toutes ces raisons FO FINANCES a voté contre cette proposition lors du CNAS.

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO** DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/



3) Restauration collective – les résultats 2012

La restauration collective représente 44% du budget de l'action sociale et concerne 77% des agents de Bercy (il s'agit d'un indicateur LOLF), 79% dans le Nord.

304 000 repas sont servis aux agents finances par an (environ 267000 dans des restaurants finances, 37000 dans des autres restaurants conventionnés).

12% des agents finances déjeunent donc dans des structures extérieures

35% des repas finances profitent aux agents d'autres ministères, les restaurants finances fabriquant environ 408000 repas en tout. La réciprocité explique la nécessité de faire payer un tarif extérieur qui est appliqué aux agents finances dans d'autres directions.

Le budget de la restauration collective dans le Nord s'élève à 447700 € ,principalement les subventions (la subvention de 1,20 euro pour les agents dont l'indice est inférieur à 465 + la subvention d'harmonisation tarifaire). Ce financement baisse en raison du vieillissement de la population des agents au ministère des finances.

Le deuxième poste de dépense est le renouvellement du matériel, par exemple les restaurants de la DRFIP Kennedy et Valenciennes ont bénéficié de 50000 € de renouvellement.

Le partenariat privilégié avec l'UGAP a aussi été évoqué, il permet de sécuriser l'achat public.

FO est intervenu pour rappeler sa crainte que le coût devienne un obstacle à la fréquentation des restaurants administratifs. Les délégués FO craignent également que la charge de travail supplémentaire liée aux suppressions d'emplois ne conduisent les agents à restreindre leur pause. L'administration a rétorqué que les règles de gestion des horaires variables offraient une grande souplesse au personnel, ce qui n'était pas le problème soulevé par FO.

Le problème du manque de place au restaurant Kennedy a été évoqué, pour inciter les agents à espacer leur pause déjeuner le prestataire ELIOR doit offrir un service correct pendant l'ensemble du créneau de 2h30.

La délégation s'est félicité de l'existence d'un cahier des charges commun délégation d'action sociale/DRFIP qui permet de réaliser un appel d'offre unique pour les 15 restaurants .

Section locale **Force Ouvrière DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE**

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : www.fo-dgfip-sd.fr/059/



La délégation a rappelé son souhait de bénéficier de tuteur technique en matière de restauration collective, et insiste sur le besoin de formation pour professionnaliser les délégués dans ce domaine.

4) EPAF : Centre de vacances enfants 2013

15000 enfants en bénéficient au niveau national

L'EPAF organise les colonies de vacances depuis plus de 50 ans, la délégation met l'accent sur leur savoir faire logistique. Il est à noter que chaque enfant peut demander n'importe quel centre en France.

L'EPAF et les subventions versées permettent de démocratiser les colonies de vacances (coût des transports, assurances, rémunération des animateurs , encadrement..:). Sur l'ensemble de la population française, moitié moins des enfants peuvent partir en colonies de vacances.

La délégation a salué le travail de l'EPAF qui permet à une très grande majorité des enfants de bénéficier de leurs 3 premiers choix de centres.

De manière marginale, certains enfants sont exclus de colonies au niveau national pour des problèmes de discipline graves (alcool, drogue...)

La délégation attire également l'attention des parents sur les nuisances liées à l'usage abusif du téléphone portable pendant les colonies. En effet certains comportements nuisent aux enfants (apprentissage de l'autonomie) aux parents (anxigène) et génèrent un surcroît de travail pour l'EPAF (surcroît de sollicitations abusives).

5)ALPAF : Evolution des prestations Enquête logement:statistiques et comparaison

La délégation s'est engagée à communiquer sur l'ouverture des prestations ALPAF aux retraités.

Par ailleurs la délégation s'engage à rappeler une ou deux fois par an par messagerie l'ensemble des prêts existants.

Voir sur le site fo

-le nouveau prêt à l'équipement et au logement <http://www.fo-dgfip-sd.fr/059/spip.php?article488>

-

Section locale **Force Ouvrière DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE**

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

📄 Site web départemental **FO DGFIP59** : www.fo-dgfip-sd.fr/059/



-le prêt pour les logements étudiant (accessible aussi aux retraités!) <http://www.fo-dgfip-sd.fr/059/spip.php?article479>

FO est intervenu pour évoquer les difficultés relatives à la résidence "CATINAT" , la délégation a reconnu qu'il était difficile d'amener le bailleur social à respecter sa convention. FO a également demandé que la délégation rappelle sur son site local et par messagerie les modalités de dépôts des demandes de logements sociaux

6) Questions Diverses

FO a demandé des détails sur l'accueil des nouveaux arrivants et les attentes des agents nouvellement affectés dans le Nord. Les demandes portent peu sur les logement, elles concernent beaucoup l'aide à l'installation.

La délégation est intervenu lors de l'accueil des nouveaux arrivants à la DRFIP, au l'Ecole Nationale des Douanes, à la DISCOFI, à l'INSEE et aux Douanes de Dunkerque, 400 agents ont bénéficiés de cette information.

Concernant l'arbre de Noël, le marché des bons d'achats est désormais détenu par KADEOS.

La délégation a annoncé la diffusion d'un triptyque concernant la situation d'"aidant familial". Ces personnes aident un proche qui a de graves problèmes de santé. Ce triptyque sera ajusté au droit applicable à la fonction publique.

La suppression de la restauration le soir à l'école des Douanes de Tourcoing est une décision qui ne relève pas de la compétence de la délégation à l'action sociale mais incombe à la direction interrégionale des Douanes de Tourcoing. Toutefois la délégation estime cette fermeture justifiée au vu du faible nombre de convives. Pour la même raison, la délégation s'interroge sur l'opportunité du maintien du restaurant administratif d'Avesnes-sur-Helpe.

Les délégués FO restent à votre disposition pour toutes vos questions par mail : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

Section locale **Force Ouvrière DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE**

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : www.fo-dgfip-sd.fr/059/